

Direction des ressources humaines

Service des affaires générales

1ère commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12 novembre 2020

OBJET : ACTUALISATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS DÉPARTEMENTAUX ET DE LA LISTE DES MÉTIERS EN TENSION.

Mesdames, messieurs,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et en application du décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et des décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil départemental de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

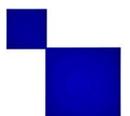
Il s'agit d'un document réglementaire, destiné à obtenir une autorisation budgétaire sur les emplois à créer ou modifier, sur les évolutions statutaires à entériner.

Le tableau des emplois comporte des informations sur les effectifs budgétaires par grade, pour le budget principal et les budgets annexes.

L'évolution présentée par le présent rapport, qu'il est proposé de soumettre à la séance de l'Assemblée départementale, a ainsi pour objectif l'ajustement du tableau des emplois départementaux. Il présente également le dispositif d'emplois saisonniers et la mise à jour de la liste des métiers dit « en tension ».

1- ÉVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS : LES TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Suppressions pour le budget principal des emplois suivants : - 81 emplois



Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 1 Puéricultrice cadre territorial de santé
- 3 Médecins territoriaux
- 1 Sage-femme territoriale
- 4 Infirmiers territoriaux en soins généraux
- 1 Éducateur territorial de jeunes enfants
- 5 Ingénieurs en chef territoriaux
- 1 Conservateur territorial des bibliothèques
- 2 Attachés de conservation du patrimoine
- 1 Bibliothécaire territorial
- 1 Conseiller territorial des activités physiques et sportives

Pour les emplois relevant de la catégorie B

- 17 Rédacteurs territoriaux
- 2 Techniciens territoriaux

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 17 Adjoints administratifs territoriaux
- 18 Auxiliaires de puériculture territoriales
- 1 Auxiliaire de soins territoriale
- 5 Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement
- 1 Agent social territorial

Créations pour le budget principal des emplois suivants : + 81 emplois

Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 14 Attachés territoriaux
- 9 Puéricultrices territoriales
- 1 Ingénieur territorial
- 8 Assistants territoriaux socio-éducatifs
- 1 Conservateur territorial du patrimoine

Pour les emplois relevant de la catégorie B

- 1 Technicien paramédical territorial
- 6 Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 1 Agent de maîtrise territorial
- 15 Adjoints techniques territoriaux
- 25 Adjoints territoriaux d'animation

Suppressions pour le budget annexe de l'assainissement des emplois

suiuants : 5 emplois

Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 1 Personnel non titulaire technique

Pour les emplois relevant de la catégorie B

- 1 Rédacteur territorial
- 2 Techniciens territoriaux

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 1 Adjoint technique territorial

Créations pour le budget annexe de l'assainissement des emplois suivants : +5 emplois

Pour les emplois relevant de la catégorie A

- 4 Ingénieurs territoriaux

Pour les emplois relevant de la catégorie C

- 1 Agent de maîtrise territorial

2- LE DISPOSITIF D'EMPLOIS SAISONNIERS

Un dispositif d'emplois non permanents est mis en place pour assurer la continuité du fonctionnement des services du Département.

La priorité à l'embauche de ces personnels est donnée notamment aux sites accueillant du public : Direction de la Prévention et de l'Action Sociale (DPAS), Direction de la Population Âgée et des Personnes Handicapées (DPAPH), Direction de l'Enfance et de la Famille (DEF), Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité (DNPB).

Pour 2020, il est proposé de reconduire le dispositif de manière identique avec l'objectif de recruter 35 saisonniers-été, pour un mois, chacun pour une durée hebdomadaire de 35 heures (sauf dans les équipes d'éco-gardes des parcs qui ont un rythme de travail particulier) . La répartition qui sera proposée aux directions est la suivante :

- DPAS : 15 saisonniers ;
- DEF : 5 saisonniers ;
- DPAPH : 3 saisonniers ;
- DNPB : 5 saisonniers ;
- + 7 saisonniers à affecter en réponse à des situations exceptionnelles si besoin.

Les cadres d'emplois concernés sont en conséquence les suivants :

- Adjoint administratif de 2^{ème} classe ;
- Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Le budget alloué est de 100 000 euros.

La procédure de recrutement qui a été mise en œuvre respecte les exigences du Label

Diversité : diffusion sur le site du Conseil départemental, présélection selon des critères définis en lien avec les Directions d'accueil, et procédure de recrutement. Les critères prédéfinis sont :

- pour les directions sociales d'accueil : être majeur, BAC de préférence en secrétariat, expérience dans l'accueil du public et secrétariat, connaissances en bureautique.
- pour la DNPB / éco-garde : permis de conduire B ou BSR, permis A1 125 cc, aptitude au travail en équipe et aux relations avec le public.

3- LES MÉTIERS EN TENSION

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels sur poste permanent, par dérogation au statut de la fonction publique prévoyant le recrutement de titulaires, soit en l'absence de candidatures d'agents fonctionnaires, soit en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, ou lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient (article 3-3-2).

Cette dernière disposition s'appliquait aux agents de catégorie A uniquement jusqu'à l'élargissement pour toutes les catégories par l'article 21 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique. Elle prévoit que, pour certains postes spécifiques, la collectivité peut recruter des agents contractuels, dans la mesure où il n'existe pas de titulaires disposant des compétences recherchées, et dans la mesure où la candidature de l'agent contractuel présente un « avantage déterminant ».

Cette mesure nouvelle qui est un levier important d'attractivité sur les métiers de la collectivité, donne la possibilité de réactualiser la liste des métiers en tension au regard de la nouvelle rédaction de l'article 3-3-2.

Les métiers en tension identifiés au sein de la collectivité relèvent des cadres d'emplois suivants et seront détaillés en annexe :

- En catégorie A : liste des postes détaillées en annexe ;
- En catégorie B : cadre d'emplois de technicien territorial ;
- En catégorie C : cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

Aussi je vous propose :

- DE FIXER à trente-cinq, pour l'année 2020, le nombre des recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents prévus par l'article 3 de la loi susdite ;

- D'ARRÊTER les tableaux des emplois (budget principal et budget annexe) figurant en annexe 1 ;

- D'ARRÊTER la liste des métiers en tension selon le tableau figurant en annexe 2.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

ANNEXE 1 TABLEAU DES EMPLOIS

BUDGET PRINCIPAL

Cadre d'emplois territoriaux	GRADES	Catégorie	Nombre d'emplois
Emplois fonctionnels			
Directeur Général	Directeur Général	A	1
Directeur général adjoint	Directeur général adjoint	A	6
Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet		11

Filière administrative			
Administrateurs territoriaux	Administrateur général - administrateurs généraux Administrateur hors classe Administrateur Administrateur élève	A	54
Attachés territoriaux	Attaché hors classe Directeur territorial (en voie d'extinction) Attaché principal Attaché	A	761
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1ère Classe Rédacteur principal 2ème Classe Rédacteur	B	619
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	C	1020

Filière technique			
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur général Ingénieur en chef hors classe Ingénieur en chef Ingénieur en chef élève	A	48
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	A	225
Personnels non titulaires A de la filière technique	Personnels non titulaires A de la filière technique	A	3
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	B	207
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	C	98

Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement Adjoint technique de 2ème classe des établissements d'enseignement	C	1309
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique de 2ème classe	C	426

Filière médico-sociale			
Médecins territoriaux	Médecin hors classe Médecin de 1ère classe Médecin de 2e classe	A	191
Sages-femmes territoriales	Sage femme de Classe Ex. Sage femme de Classe supérieure Sage femme de Classe normale	A	45
Puéricultrices cadre territoriaux de santé	Puéricultrice cadre supérieur de santé Puéricultrice cadre de santé	A	32
Puéricultrices territoriales	Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale	A	144
Psychologues territoriaux	Psychologues hors classe Psychologues de classe normale	A	117
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	Cadre supérieur de santé Cadre de santé de 1re classe Cadre de santé de 2e classe	A	42
Infirmiers en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier en soins généraux de classe supérieure Infirmier en soins généraux de classe normale	A	51
Techniciens paramédicaux territoriaux	Technicien paramédical de classe supérieure Technicien paramédical de classe normale	B	21
Infirmiers territoriaux	Infirmier de classe supérieure Infirmier de classe normale	B	5
Auxiliaires de soin territoriales	Auxiliaire de soin principal de 1ère classe Auxiliaire de soin principal de 2e classe Auxiliaire de soin	C	0
Auxiliaires de puériculture territoriales	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe Auxiliaire de Puériculture principal de 2e classe Auxiliaire de Puériculture	C	1044

Filière sociale			
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseiller supérieur socio - éducatif Conseiller socio-éducatif	A	28
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif	A	655
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants Educateur de jeunes enfants	A	188
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	Moniteur-éducateur et intervenant familial principal Moniteur-éducateur et intervenant familial	B	1
Agent sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe Agent social principal de 2e classe Agent social	C	7

Filière Animation			
Animateurs territoriaux	Animateur principal de 1ère classe Animateur principal de 2ème classe Animateur	B	10
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe Adjoint d'animation territorial principal de 2e classe Adjoint d'animation territorial	C	97

Filière Culturelle			
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	Conservateur de bibliothèques en chef Conservateur de bibliothèques Elève	A	1
Conservateurs territoriaux du patrimoine	Conservateur du patrimoine en chef Conservateur du patrimoine Elève	A	2
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	A	30
Bibliothécaires territoriales	Bibliothécaire territorial	A	6
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe Assistant de conservation principal de 2ème classe Assistant de conservation	B	9
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint territorial du patrimoine principal de 2e classe Adjoint territorial du patrimoine	C	105

Filière sportive			
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseiller principal de 1ère classe Conseiller principal de 2ème classe Conseiller	A	0
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal 1ère Classe Educateur principal 2ème Classe Educateur	B	6

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

cadre d'emplois territoriaux	GRADES	Catégorie	Nombre d'emplois
Filière administrative			
Attachés territoriaux	Attaché hors classe Directeur territorial (en voie d'extinction) Attaché principal Attaché	A	14
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1ère Classe Rédacteur principal 2ème Classe Rédacteur	B	16
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2e classe Adjoint administratif	C	27

Filière technique			
Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur général Ingénieur en chef hors classe Ingénieur en chef Ingénieur en chef élève	A	7
Ingénieurs territoriaux	Ingénieur hors classe Ingénieur principal Ingénieur	A	50
Personnels non titulaires A de la filière technique	Personnels non titulaires A de la filière technique	A	2
Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien	B	46
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise	B	43

Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique de 2ème classe	C	87
----------------------------------	--	---	----

Pour mémoire :

Grades ou emplois	2016	2017	2018	2019
BUDGET PRINCIPAL	7625	7625	7625	7625
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	292	292	292	292
Total	7917	7917	7917	7917

ANNEXE 2 RELATIVE AUX MÉTIERS EN TENSION 2020

Secteur	Métiers	Cadres d'emplois équivalents
Médico-social	Médecin du travail	Médecin
	Médecin PMI	Médecin
	Médecin prévention maladies infectieuses	Médecin
	Médecin responsable de bureau technique	Médecin
	Médecin chef de service	Médecin
	Médecin conseil	Médecin
	Médecin pédiatre	Médecin
	Médecin évaluateur du handicap	Médecin
	Médecin biologiste	Médecin
	Dentiste	Médecin
	Infirmier-e en santé au travail	Infirmier
	Infirmier-e	Infirmier
	Cadre de santé	Infirmier
	Puériculteur	Puériculteur
	Sage-femme	Sage-femme
	Educateur-trice de jeunes enfants en crèches	Éducateur des jeunes enfants
	Travailleur-se social-e	Assistant socio éducatif
	Assistant-e social-e / équipe de soutien / services centraux	Assistant socio éducatif
	Sociologue	Attaché
	Auxiliaire de puériculture en crèche	Auxiliaire de puériculture
	Inspecteur-e de groupement Aide sociale à l'Enfance	Attaché
	Responsable de circonscription	Conseiller socio-éducatif/attaché
	Chargé-e de statistique/biostatisticien	Attaché
	Chargé-e du contrôle qualité et du contrôle financier des établissements sociaux et médico-sociaux	Attaché
Chargé-e de gérontologie	Attaché	
Responsable du contrôle des établissements de protection de l'enfance	Attaché	
Responsable de service	Administrateur/attaché	
Culture	Archéologue	Ingénieur
Education- Jeunesse - sport	Ingénieur-e archives et audiovisuel	Ingénieur
	Ingénieur-e archives photographe	Ingénieur
	Responsable archives privées	Attaché de conservation du patrimoine
	Record manager	Attaché de conservation du patrimoine
	Photo-historien	Attaché
	Chargé-e d'études démographiques	Attaché
	Chef-e de projets grands événements sportifs	Attaché / Administrateur
	Responsable de service	Attaché / Administrateur
Insertion emploi	Chargé-e de prospection	Attaché
Affaires internationales	Chargé-e de projet	Attaché
	Chargé-e d'animation territoriale	Attaché
	Chargé-e de mission fonds européens	Attaché
Environnement	Chargé-e de mission/d'études/ingénieur biodiversité -environnement	Ingénieur
Assainissement	Ingénieur études et travaux d'assainissement	Ingénieur

	Ingénieur-e paysagiste / urbaniste	Ingénieur
	Chargé-e d'études hydrologie urbaine	Ingénieur
	Ingénieur-e SIG	Ingénieur
	Ingénieur-e Exploitation Assainissement	Ingénieur
	Qualiticien-ne	Ingénieur
	Ingénieur-e Hygiène et sécurité	Ingénieur
	Chargé-e d'opérations grands projets	Ingénieur
	Chargé-e d'études/opérations travaux assainissement	Ingénieur
	Chargé études Qualité des eaux	Ingénieur
	Responsable de service	Ingénieur en chef/Ingénieur
	Technicien-ne études et travaux assainissement	Technicien
	Technicien-ne aménagement paysager	Technicien
	Dessinateur-trice / dessinateur-trice cartographe	Technicien
	Coordinateur-trice flux et sécurité	Technicien
	Chef-fe d'équipes	Technicien
Bâtiment Voirie	Chargé-e d'études transports	Ingénieur
	Chargé-e d'études / Ingénieur énergie	Ingénieur
	Chargé-e d'opération construction/rénovation	Ingénieur
	Chargé-e d'études déplacements- trafics	Ingénieur
	Géomaticien-ne	Ingénieur
	Responsable ingénierie et régulation	Ingénieur
	Ingénieur-e études – travaux - maintenance	Ingénieur
	Chargé-e d'opération transport et infrastructure	Ingénieur
	Ingénieur Ouvrages d'Art	Ingénieur
	Responsable relations usagers	Attaché
	Responsable de service / Directeur de projets	Ingénieur en chef/Ingénieur
	Technicien travaux / maintenance	Technicien
	Technicien thermicien	Technicien
	Technicien études	Technicien
Communication	Responsable de la communication	Attaché
	Chef-fe de studio	Attaché
	Chef-fe de projet phototèque	Attaché
	Chargé-e des relations presse	Attaché
	Webmaster	Attaché
	Journaliste	Attaché
	Responsable de service	Administrateur/Attaché
Informatique	Chef-fe de projet infrastructures	Ingénieur
	Chef-fe de projet SI	Ingénieur
	Chef-fe de projet maîtrise d'ouvrage	Ingénieur
	Chef-fe de projet AMOA	Ingénieur / Attaché
	Urbaniste des systèmes d'informations	Ingénieur
	Pilote d'activités / Projet management d'office	Ingénieur
	Administrateur-e fonctionnel métier	Ingénieur
	Administrateur-e système-réseaux-télécommunications	Ingénieur
	Responsable de bureau / Domaine	Ingénieur
	Responsable de service	Ingénieur en chef/Ingénieur

	Technicien-ne intervention / support utilisateur-trice	Technicien
	Technicien-ne système réseau télécom	Technicien
	Concepteur-trice développeur-euse	Technicien
Budget / Finances	Chargé-e du patrimoine fiscal	Attaché
	Contrôleur-se de gestion	Attaché
	Responsable de la dette et trésorerie	Attaché
	Analyste budgétaire	Attaché
	Responsable de service	Administrateur / Attaché
Ressources humaines	Préventeur-e des risques psycho-sociaux	Attaché
	Ergonome	Ingénieur
	Psychologue du travail	Psychologue
	Chargé-e des relations sociales	Attaché
	Conseiller en organisation et innovation	Attaché
	Chargé-e de suivi RH	Attaché
	Chargé-e de projet SIRH/Paye	Attaché
Affaires juridiques	Chargé-e de mission affaires institutionnelles et commissions	Attaché
	Conseiller-re commande publique	Attaché
	Conseiller-re en assurance	Attaché
	Chargé-e de mission politique achat/Acheteur	Attaché
	Chargé-e d'opérations immobilières	Attaché
	Chargé-e d'acquisition foncière	Attaché
Évaluation, audit, contrôle interne	Responsable Stratégie Organisation Évaluation	Administrateur/Attaché
	Responsable de l'audit	Administrateur/Attaché
	Chargé-e d'observation et d'analyse territoriale	Attaché / Ingénieur
	Chef-fe de projets innovation	Attaché
	Auditeur / Chargé-e du contrôle interne	Attaché

Délibération n° du 12 novembre 2020

ACTUALISATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS DÉPARTEMENTAUX ET DE LA LISTE DES MÉTIERS EN TENSION.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu sa délibération 2019-X-37 du 3 octobre 2019 d'actualisation du tableau des emplois départementaux et de la liste des métiers en tension,

Vu les avis du comité technique du 22 juillet 2020 et du 9 octobre 2020,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

après en avoir délibéré,

- FIXE à trente-cinq, pour l'année 2020 le nombre des recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents prévus par l'article 3-I-2° de la loi 84-53 susvisée ;



- ARRÊTE les tableaux des emplois (budget principal et budget annexe) figurant en annexe 1 ;

- ARRÊTE la liste des métiers en tension selon le tableau figurant en annexe 2.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.